



Jérôme Fournier
Secrétaire académique du SE-UNSA
Tél. : 04.67.64.51.38
Mél. : ac-montpellier@se-unsas.org

Objet : situation administrative de certains professeurs contractuels d'origine étrangère

Montpellier, le 26 mars 2018

Mme la Rectrice,

Le SE-UNSA souhaiterait attirer votre attention sur la situation particulière des enseignants non titulaires d'origine étrangère qui ont vu leur contrat s'interrompre de manière brutale, suite à des problèmes de libellé sur leur titre de séjour.

Ces professeurs contractuels sont employés par notre académie depuis plusieurs années. Ils sont sur le territoire français en toute légalité. Malheureusement, leur carte de séjour ou le récépissé qui les autorise à résider en France, ne porte pas le bon intitulé. Ils ne peuvent pas travailler pour l'Education Nationale ou seulement à temps incomplet. Pour que ce libellé soit modifié par la préfecture et qu'ils puissent continuer à faire des suppléances pour le rectorat, ils ont besoin d'une attestation d'un employeur, prêt à les embaucher. La délivrance de ce document leur a été systématiquement refusée par la DPE.

Si d'un point de vue légal, il nous paraît légitime que le rectorat de l'académie de Montpellier en tant qu'administration française se mette en règle avec les lois de la République qu'elle représente, nous ne comprenons pas et nous sommes choqués par son refus de fournir un document qui permettrait de légaliser une situation qui existe déjà de faits, et qui aurait pu être évitée.

Ces enseignants contractuels n'ont jamais cherché à dissimuler ou à falsifier leur situation, administrative auprès de vos services, auxquels ils donnent entière satisfaction. Leurs papiers sont parfaitement en règle. Ils n'ont pas besoin de cette modification de libellé pour rester en France, mais pour continuer à exercer leurs missions d'enseignements, dans lesquelles ils se sont pleinement investis, au service du pays qui les a accueillis.

Le SE-UNSA vous demande très respectueusement Mme la Rectrice d'intervenir auprès de vos services, afin que la situation de ces enseignants contractuels soit revue et qu'une attestation leur soit délivrée, précisant que le rectorat continuera de les employer.

Je vous prie d'agréer, Mme la Rectrice, l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme Fournier
Secrétaire académique du SE-UNSA